

Ferrières infos

N° 7

BULLETIN MUNICIPAL ÉTÉ 2025



Horaires de la mairie :
Lundi 15h à 16h30
Jeudi 16h à 18h30



Téléphone :
Fixe : 03 44 51 19 61
Portable : 07 86 88 67 20



Adresse mail :
mairie@ferrieres60.fr

facebook

Facebook et Messenger :
commune de Ferrières

Le Mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

Chaque saison apporte son lot de défis et de moments à partager dans la vie de notre commune. L'été touche à sa fin, et je souhaite rappeler combien il est important de rester attentifs à notre quotidien, d'entretenir la solidarité entre voisins et de continuer à faire vivre ensemble l'esprit de convivialité qui caractérise notre village.

Pour accompagner au mieux vos démarches et vos besoins du quotidien, je vous rappelle les différents moyens de communication à votre disposition.
Vous pouvez nous joindre par téléphone, par Messenger, par courrier, ou bien sûr en vous rendant directement à la mairie. Pour faciliter nos échanges, merci de penser à indiquer votre nom dans vos messages ou vos courriers. Sans cela, il est difficile, voire impossible, pour nous de vous répondre correctement.

Enfin, tournons-nous vers septembre et la rentrée des classes. À nos enfants, je veux souhaiter une excellente rentrée. Qu'elle soit pleine de découvertes, d'apprentissages et de réussites. Aux familles, je rappelle que la mairie reste à vos côtés pour toute question concernant l'école, le périscolaire ou le transport scolaire.
Chères habitantes, chers habitants, continuons ensemble à faire vivre notre commune dans un esprit de bienveillance, d'entraide et de respect.

Stéphanie DUPONT
Maire de Ferrières

Manifestations



Noël 2024
Portée par l'esprit de Noël, l'équipe municipale a eu la joie de vous retrouver le 14 décembre pour la distribution des colis et cartes cadeaux aux aînés, puis le 22 décembre avec le spectacle de Noël des enfants.

Salon de l'artisanat
Comme les années précédentes, notre commune a accueilli le 6 avril 2025 le Salon de l'artisanat, un rendez-vous convivial qui a mis en valeur le savoir faire et la passion de nos artisans locaux



Le 8 mai dernier, notre commune s'est rassemblée pour commémorer le 80e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Cette date marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, une guerre qui a coûté la vie à des millions de personnes et profondément marqué notre histoire.
Lors de cette cérémonie empreinte de solennité et de recueillement, nous avons rendu hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu pour la liberté, notamment les soldats, les résistants et les victimes civiles. La lecture du message officiel transmis par le Ministère des Armées nous a rappelé l'importance du devoir de mémoire et de la transmission aux jeunes générations.





Nettoyons la nature
Le 14 avril après-midi, opération Ferrières propre avec les habitants de la commune et les enfants du périscolaire. Un grand merci à tous







Le week-end du 25 mai, notre commune a vibré au rythme de la fête communale. Malgré un temps parfois mitigé, la brocante, la fête foraine et le concert ont offert à chacun l'occasion de se retrouver dans la convivialité et la bonne humeur. Ces moments de partage, rassemblant petits et grands, ont permis à notre village de vivre pleinement l'esprit de fête. Merci à ceux qui ont contribué à la réussite de ce beau week-end.





Comme chaque année, **le 14 juillet** a été marqué par des moments chaleureux de partage dans notre commune. Le 13 juillet, petits et grands ont participé à la retraite aux flambeaux, suivie de la traditionnelle remise des cartes cadeaux des enfants entrant en 6ème. Le lendemain, barbecue et jeux ont rassemblé de nombreux Ferrièrois, dans une ambiance conviviale et festive, à laquelle le conseil municipal a eu le plaisir de prendre part aux côtés des habitants.

Budget

Chers habitants,
Le budget d'une commune est un document essentiel qui organise ses finances pour l'année. Il est voté par le conseil municipal et se divise en deux grandes parties :

- Le fonctionnement : il regroupe les recettes (impôts locaux, dotations de l'État, revenus divers) et les dépenses nécessaires au quotidien (salaires, entretien, services publics).
- L'investissement : il concerne les projets à long terme, comme les travaux, les équipements ou les remboursements de dettes.

Chaque année, le conseil municipal analyse les besoins de la commune et surtout les ressources disponibles pour établir un budget équilibré, garantissant une gestion responsable et adaptée aux attentes des habitants.

Voici un résumé des principaux éléments financiers et fiscaux concernant notre commune pour l'année 2024.

- Le fonctionnement :

Les dépenses réelles diminuent significativement (-10.9% par rapport à 2023) totalisant 266 930€. Les principales dépenses concernent les charges générales (70 600€), les charges de personnel (92 778€) et les charges de gestion courantes comme la participation de la commune auprès du Syndicat Scolaire (93 999€)

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement (+1.1% par rapport à 2023) atteignant 391 301€. Cela inclut principalement les ressources fiscales (264 801€), les dotations de l'Etat (100 085€) et les produits courants comme les locations des bâtiments communaux (24 396€).
Les bases d'imposition pour les taxes locales sont stables. Le conseil municipal, depuis sa mise en place en 2020, a choisit de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux. Les taux d'imposition restent compétitifs par rapport à la moyenne nationale.

- L'investissement

Durant l'année 2024, le conseil municipal a réalisé des investissements sur le matériel pour l'employé communal. Toutefois, le conseil municipal a choisi de réduire ces dépenses en investissement durant cette année suite aux 2 projets réalisés sur les années précédentes : la réhabilitation du café épicerie et la création d'un city stade.

- L'endettement

Le remboursement des emprunts représente une part importante des dépenses d'investissement. La commune rembourse 3 emprunts sur son budget communal :

- La réserve incendie de l'école souscrit en 2006 pour un montant de 70 000€ sur une durée de 20 ans
- L'achat du café souscrit également en 2006 pour un montant de 130 000€ pour une durée de 20 ans
- La création d'un assainissement collectif souscrit en 2018 d'un montant de 431 000€ pour une durée de 20 ans.
- Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 6 ans.

Il est à noter que le capital des emprunts est uniquement remboursable via l'autofinancement de la commune. De ce fait, nous devons être vigilant à nos dépenses.

La commune de FERRIERES continue de gérer ses finances avec prudence. Les efforts pour réduire les dépenses de fonctionnement et l'endettement sont visibles, tout en maintenant des services essentiels pour les habitants. La commune gère ses dépenses et réduit son endettement.

Les informations présentées proviennent du « Document de valorisation financière et fiscale 2024 » de la commune de FERRIERES, consultable en mairie durant les horaires de permanence.

Cimetière

ENTRETIEN DES ALLEES

Notre employé communal, Cédric, parfois aidé de stagiaires, procèdent régulièrement au désherbage des allées, par arrachage ou binage, compte tenu que la règlementation nous interdit l'usage des désherbants traditionnels.

REPRISE DES TOMBES EN DESHERENCE

Chacun a observé un grand nombre de tombes en déshérence, notamment dans la partie gauche du cimetière.

Ces tombes, non entretenues depuis de nombreuses décennies, font l'objet d'un projet de reprise par la mairie, selon une procédure contraignante qui a démarré en 2023 et qui devrait se clôturer en 2026.

Les tombes concernées, au nombre d'un vingtaine, font l'objet de petites pancartes demandant aux familles de se manifester pour connaitre ce qu'elles veulent faire de celles-ci.

Pour que les reprises puissent être effectuées en toute légalité, la commune doit également prévoir la création d'un ossuaire au sein du cimetière pour y déposer les ossements restants.

A noter que la reprise de ces tombes incombe à la mairie, dont le coût est estimé pour le moment à environ 20 000€. Certains coûts restent encore à chiffrer.

Les emplacements ainsi libérés seront réaffectés progressivement aux nouveaux entrants.



COLUMBARIUM

Le columbarium actuel, mis en place il y a une dizaine d'années, est quasiment complet. La commune réalise des devis et doit en budgétiser un autre en 2026 afin d'augmenter le nombre de places, toujours en augmentation par rapport au sépultures traditionnelles.

A noter qu'il peut être envisageable de prévoir des emplacements sous forme de CAVURNES qui sont des tombes plus petites accueillant les urnes, engendrant un gain de place dans le cimetière.



RESERVE INCENDIE PRES DE L'ECOLE

Courant juin 2025, a été mise en place une réserve incendie de manière à protéger la commune. Cette réserve d'eau est matérialisée par une poche plastique de 120 m3, installée à proximité de l'école.

Cette installation a été rendue nécessaire à cause de débit trop faible des bornes à incendie, consécutif à l'arrêt du château d'eau.

Cette réserve est la première à être installée et sera suivi de plusieurs autres ultérieurement.

L'intégralité de cette mise en place a été réalisée par une entreprise locale.

Le coût global de cette opération est de 15 000.50€ HT, subventionné par l'Etat via le dispositif de la DETR d'un montant de 6 000.20€ et le Département de l'Oise pour un montant de 6 000.00€ soit un projet financé à hauteur de 80%



VOIRIE

Suite à notre demande réitérée chaque année depuis 2021, le département a procédé à des réparations sur la RD 587 allant de la rue Michel Hammid à la rue de la Croisette.

Cela a permis de rendre ces rues plus roulantes, facilitant ainsi la circulation des voitures et camions.

S'agissant d'une route départementale (RD 587), ces travaux ont été pris en charge intégralement par le département.

Une seconde session de purges de chaussée est prévue courant septembre par le Conseil Départemental.





RESTRICTIONS D'ACCES SUR LE CHEMIN DU TOUR DE VILLE

Il a été procédé à la pose de 3 barrières sur le chemin du tour de ville derrière la salle Louis DUTRIAUX. Elles ont pour objectif d'empêcher les voitures de passer, ainsi qu'aux motos ou quads, de manière à limiter les nuisances de ces voies et aussi d'éviter leurs dégradations.



Infos diverses et pratiques



A partir de septembre, la commune accueille **Evan** un **apprenti en espaces verts** pour une durée de **deux ans**. En formation dans le cadre d'un **CAP** il sera encadré par notre agent technique et participera à l'entretien et à l'embellissement de notre cadre de vie : tontes, tailles, plantations, fleurissement… Une belle opportunité de **transmettre des savoir-faire**, tout en **accompagnant un jeune vers son avenir professionnel**.
Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans cette expérience au service de notre commune !











Cérémonie du 11 novembre 2025

Spectacle de noël le dimanche 14 décembre 2025

Distribution des cartes cadeaux aux aînés le samedi 13 décembre 2025

Vœux du maire vendredi 9 janvier 2026